

Attention

Le dossier ne sera pas
accepté en l'absence du
certificat médical.

Madame, Monsieur,

Lycée Jean-Marc BOIVIN

Votre enfant a été retenu(e) pour entrer dans une section sportive au lycée Jean-Marc BOIVIN.

La circulaire ministérielle 2003-062 du 24 avril 2003* relative au suivi médical des élèves des sections sportives fait obligation à la famille de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de ce sport et une fiche médicale destinée au médecin scolaire, à faire remplir par un médecin du sport.

La fiche médicale et le certificat de non-contre-indication sont à déposer impérativement à l'infirmerie du lycée.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur
Franck VUILLEMOT

Pièces jointes :

Certificat médical

Fiche médicale

Enveloppe adressée au médecin scolaire

« Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. **Il est renouvelé chaque année** et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique, dans le cadre de la section sportive scolaire. Il appartient au chef d'établissement de s'assurer que chaque élève a passé cet examen médical et, à cette fin, il devra être destinataire du certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de la rentrée scolaire.

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève, mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport. Les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports ainsi que les médecins des Comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs (CROS, CDOS) pourront fournir en tant que de besoin la liste des praticiens et/ou structures médico-sportives susceptibles de réaliser cet examen. En cas de difficultés exceptionnelles pour les familles quant au financement de cet examen, le chef d'établissement pourra faire appel au fonds social des collèges et des lycées.

Une fiche médicale, établie sur le modèle joint en annexe à la présente circulaire, sera insérée dans le dossier d'inscription. Elle devra être remplie par le médecin du sport lors de l'examen annuel.

Cette fiche sera adressée sous pli confidentiel par les familles au médecin traitant (s'il est différent du médecin du sport) ainsi qu'au médecin de l'établissement scolaire. En cas d'absence de médecin, les parents ont la possibilité d'adresser cette fiche à l'infirmerie de l'établissement.

Le certificat de non contre-indication à la pratique de la discipline de la section sportive est adressé au chef d'établissement »

FICHE MÉDICALE
EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Cette fiche est à adresser sous pli confidentiel par les familles à leur médecin traitant ainsi qu'au médecin scolaire du lycée Jean-Marc BOIVIN, en utilisant l'enveloppe fournie.

Nom : Prénom : Domicile : Date de naissance :	Discipline pratiquée : Nombre d'heures : Surclassement : ☐ oui ☐ non Double surclassement : ☐ oui ☐ non
Antécédents médicaux : Antécédents chirurgicaux : Traitement en cours : 	Autre discipline pratiquée :

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation :
- Examen morpho-statique et anthropométrique
- Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines,)

Signature et cachet du médecin C.E.S. SPORT

**Certificat médical de non contre-indication
à la pratique de la discipline de la section sportive**

Football ☐ Natation ☐ Handball ☐ Athlétisme ☐

Ce document est à retourner au chef d'établissement avec le dossier d'inscription.

Je, soussigné, docteur

certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date :

Signature et cachet du médecin :